Montréal, le 27 août 2007

<u>Par courriel</u>

Me Carolina Rinfret
Affaires juridiques – Hydro-Québec TransÉnergie
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4ième étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande afin d'obtenir la désignation de coordonnateur de la fiabilité au Québec pour la direction Contrôle des mouvements d'énergie du Transporteur
Dossier de la Régie : R-3625-2007

Chère consoeur,

Faisant suite à la décision D-2007-95 de la Régie accordant à l'AQCIE/CIFQ, la FCEI et l'UMQ un remboursement de 10 000$ chacun, plus les taxes applicables, le Transporteur a adressée le 23 août dernier une lettre à la Régie lui demandant de préciser les montants des taxes applicables pour chacun des intervenants.

Les montants à rembourser à chacun des intervenants sont les suivants :

- AQCIE/CIFQ : 10 000 $;
- FCEI : 11 395 $;
- UMQ : 10 000 $.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. : l'AQCIE/CIFQ, FCEI et l'UMQ